

**ANNEXE 2 : DROITS DE SCOLARITÉ ET FRAIS POUR LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS
AYANT LE STATUT DE RÉSIDENTE OU DE RÉSIDENT DU QUÉBEC**

	Activités pédagogiques campus ¹	Activités pédagogiques hors campus	Doctorat en médecine	Diplômes d'études supérieures spécialisées de 2 ^e cycle en médecine	Inscription en rédaction (temps complet)	Inscription en rédaction (temps partiel)	Inscription en évaluation	Inscription en correction-évaluation	Stage coopératif	Auditrice ou auditeur	Inscription aux fins de maintien du statut d'étudiante régulière ou d'étudiant régulier	Stagiaire postdoctoral
Droits de scolarité	90,84 \$ /crédit	90,84 \$ /crédit	90,84 \$ /crédit	4 723,68 \$ /année						90,84 \$ /crédit		
Services à la vie étudiante	7,11 \$ /crédit		7,11 \$ /crédit	369,72 \$ /année	33,03 \$ /trimestre			33,03 \$ /trimestre	33,03 \$ /trimestre	7,11 \$ /crédit	7,11 \$ /crédit	63,99 \$/trimestre (7,11 \$/semaine)
Service du sport et de l'activité physique	3,73 \$ /crédit		3,73 \$ /crédit	193,96 \$ /année						3,73 \$ /crédit	3,73 \$ /crédit	33,57 \$/trimestre (3,73 \$/semaine)
Droits d'auteur	0,87 \$ /crédit	0,87 \$ /crédit	0,87 \$ /crédit	45,24 \$ /année						0,87 \$ /crédit	0,87 \$ /crédit	7,83 \$/trimestre (0,87 \$/semaine)
Frais d'inscription	36,75 \$ /trimestre	36,75 \$ /trimestre	36,75 \$ /trimestre	36,75 \$ /année	373,67 \$ /trimestre	220,52 \$ /trimestre	36,75 \$ /trimestre	373,67 \$ /trimestre	385,92 \$ /stage	36,75 \$ /trimestre	36,75 \$ /trimestre	36,75 \$ /trimestre
Transport en commun ²	33,93 \$ ² /trimestre		33,93 \$ ² /trimestre	101,78 \$ ² /année	33,93 \$ ² /trimestre	33,93 \$ ² /trimestre		33,93 \$ ² /trimestre		33,93 \$ ² /trimestre	33,93 \$ / trimestre	33,93 \$ ² /trimestre
Autres frais		au maximum 24,50 \$/crédit								au maximum 24,50 \$/crédit		
Frais de services administratifs	3,75 \$ /crédit	3,75 \$ /crédit	3,75 \$ /crédit	195,00 \$ /année						3,75 \$ /crédit	3,75 \$ /crédit	33,75 \$/trimestre (3,75 \$/semaine)

1. Le comité de direction de l'Université, à la demande de la doyenne ou du doyen de la faculté concernée, peut décider d'exempter du paiement des frais donnant accès aux Services à la vie étudiante et des frais relatifs au Service du sport et de l'activité physique et décider de l'application d'autres frais pour des activités pédagogiques entraînant des dépenses particulières ou pour d'autres cas particuliers.
2. Pour les trimestres d'hiver, d'été et d'automne 2021, ces frais sont indexés au taux de la Société de transport de Sherbrooke (STS) et s'élèvent à 33,93 \$ / trimestre.

NOTE : Tous les frais sont sujets à changement sans préavis. Données de facturation applicables au trimestre d'automne 2021 (mises à jour en septembre 2021).